
20 SEPTEMBRE 2017. — Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 juin 2014 déterminant les missions et les tâches de sécurité civile exécutées par les zones de secours et par les unités opérationnelles de la protection civile et modifiant l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention.

Annexe 1

Missions et tâches de sécurité civile effectuées par les zones de secours et par les unités opérationnelles de la protection civile

Typologie des incidents donnant lieu aux missions générales de sécurité civile	Missions et tâches des zones de secours avec, si nécessaire, l'appui d'autres zones	Missions et tâches des unités opérationnelles
	Colonne 1	Colonne 2

3. Sauvetage de personnes et assistance aux personnes dans des circonstances dangereuses et protection de leurs biens		
A. Personne bloquée dans un immeuble (urgent), petit animal en danger urgent, Objet menaçant de tomber sur la voie publique, animal dangereux	Ouverture de porte, sauvetage, intervention	-
B. Nid de guêpes, autres insectes dangereux	Destruction urgente	-
C. Gros animal en danger (urgent) ou à l'eau	Sauvetage	-
D. Tempête, tornade	Sauvetage des personnes et protection urgente des biens, étançonnement et bâchage urgents	-